

**BTS MECP option A et B
Session 2021**

Note aux candidats

1. Les candidats doivent se rapprocher du chef des travaux du centre d'affectation des épreuves pratiques pour connaître l'ordre de passage des épreuves orales et pratiques **ainsi que tout autres renseignements pédagogiques relatifs à ces épreuves.**

2. Pour les candidats inscrits à l'épreuve E6 « Soutenance de projet », les dossiers seront,
 - soit déposés dans le centre d'examen, indiqué sur la convocation du candidat,
 - soit, envoyés en recommandé au centre d'examen indiqué sur la convocation du candidat,avant le 10 mai 2021 (délai de rigueur).

3. Pour les candidats inscrits à l'épreuve facultative « Engagement Etudiant »,

Le dépôt des fiches « engagement étudiant » s'effectuera dans le même centre d'examen, et à la même date, le 10 mai 2021 (délai de rigueur), que le dossier de l'épreuve E6 « Soutenance du projet ».

Le passage de l'épreuve facultative « engagement étudiant » sera successif au passage de l'épreuve E6. La commission d'interrogation aura la même composition que celle de l'épreuve E6.

**BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie
Session 2021**

ANNEXE III

NOTE AUX CANDIDATS

Les calculatrices peuvent être autorisées pour certaines épreuves écrites et pratiques, **sauf mention contraire portée sur le sujet.**

L'utilisation de moyens de communication (téléphones portables, smartphones, montres connectées, messageries électroniques) est strictement **interdite** ; dès l'entrée dans le centre d'examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement. Tout candidat surpris pendant une épreuve en possession d'un appareil de ce type fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude. L'appareil sera confisqué pour la durée de l'épreuve.

Les candidats prendront connaissance de leur convocation aux épreuves pratiques et orales au moment des épreuves écrites. Un affichage sera réalisé dans chaque centre.

Pour chaque épreuve, en fonction du protocole sanitaire prévoir les protections adaptées selon la réglementation sanitaire en vigueur : gel ou solution hydroalcoolique, masque à usage unique, visière ou lunettes de protection.

Pour les épreuves écrites, chaque candidat(e) se munira du matériel suivant :

- compas, rapporteur, règle graduée ;
- crayons de couleur, feutres ;
- ciseaux, colle, agrafeuse.

Aucun signe distinctif ne devra apparaître sur les copies. Pour les épreuves ne comportant que de la rédaction (ex : français, langue vivante ...), une seule couleur d'encre, **noire ou bleue**, sera utilisée. De même sauf nécessité absolue et incontestable, l'usage des majuscules et/ou des signes particuliers pour indiquer notamment des titres et/ou des sous titres sera proscrit.

Pour l'épreuve orale de soutenance de projet E6.

Il est rappelé que l'épreuve E6 n'est pas une épreuve de soutenance de rapport de stage ou de présentation d'activités professionnelles. Il s'agit d'une épreuve de **soutenance de projet**. Si le rapport doit impérativement mettre en évidence la logique de la **démarche** de projet suivie, la **soutenance** le doit également.

Le projet est par conséquent au cœur des objectifs du stage, stage en lien avec l'option du BTS MECP. Il doit être validé par l'équipe pédagogique avant la signature de la convention de stage. Le professeur référent s'assurera, lors de ses visites et de ses échanges avec le stagiaire et/ou le maître de stage, du respect des objectifs du stage.

Les candidats lors de leur soutenance peuvent, éventuellement, avoir à leur disposition :

- Pendant l'exposé :
 - un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté) ;
 - un support de présentation (Exemple : support numérique ...) ;
 - une fiche « guide » de leur exposé.
- Pendant l'entretien :
 - un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté).

En cas de support numérique de présentation, chaque groupement inter académique précisera si le matériel doit être fourni par le centre ou par le candidat.

Pour l'épreuve de techniques professionnelles.

Le temps d'installation du poste de travail et du modèle est compris dans le temps de l'épreuve. La mise en tenue des candidats et des modèles se fait obligatoirement dans les vestiaires des centres d'examen hors temps d'épreuve.

Chaque candidat devra se présenter en **tenue professionnelle** (tenue correcte, soignée, **blanche sans marque distinctive**), accompagné(e) d'un modèle féminin **âgé de plus de 18 ans**, sur lequel il sera demandé de réaliser, selon le sujet de l'épreuve, différentes techniques esthétiques (soins, maquillage, manucurie, beauté des pieds, épilation...) figurant au programme du brevet de technicien supérieur.

Un même modèle ne sera pas autorisé pour plusieurs candidats (non-conformité donc impossibilité de passer l'épreuve).

Il en résulte que le modèle devra se présenter :

- en tenue pour soins esthétiques ;
- le visage maquillé (fond de teint, un fard à paupières, mascara, rouge à lèvres clair). Le maquillage permanent est interdit ainsi que les faux cils et extensions de cils ;
- les ongles des mains et des pieds vernis (laque foncée) et non préparés (prothèse d'ongle interdite). De plus, les ongles des mains auront un bord libre de 2 mm minimum ;
- les sourcils, les aisselles, les jambes et le « maillot » non épilés ;
- sans piercing et implant métallique pendant les soins.

Le candidat est tenu de s'assurer de la disponibilité de son modèle à la date imposée et de prévoir le cas échéant un remplaçant.

Dans le **cas exceptionnel** où le modèle appartiendrait au secteur de l'esthétique, il doit impérativement rester d'une **neutralité absolue** (ex. : ne pas lire le sujet, ne pas communiquer avec le candidat par la parole ou le regard ...). Pendant les temps d'attente, les échanges entre les candidats et les modèles se limiteront au minimum indispensable.

Une femme enceinte ne peut servir de modèle.

Le non-respect de ces consignes entraîne une pénalisation.

Apporter dans un contenant sans marque distinctive :

1. les produits de soins esthétiques :

- **pour le visage et le décolleté :**
 - produits nettoyants (lait, lotion, démaquillant pour les yeux, lingettes démaquillantes, produits de gommage mécanique à grains, gommage mécanique à peluches, gommage chimique, complexe moussant) ;
 - masques terreux, crémeux, gels, modelants paraplasmiques à froid, thermiques, une feuille de collagène (visage), masques + patches ou lunules pour le contour des yeux ;
 - produits de modelage, huile et crème ;
 - sérums ou ampoules spécifiques dont une ampoule coup d'éclat ;
 - crème contours des yeux et contours des lèvres ;
 - crème de jour.
- **pour les mains et les pieds :**
 - produits démaquillants, émollients, traitants (huile, crème) ;
 - kit complet d'onglerie artificielle (capsules, gels UV) ainsi que le matériel de réparation des ongles (pansements et colle). La lampe UV est fournie par le centre.
- **pour le corps :**
 - produits nettoyants (lait, lotion, produits de gommage, complexe moussant) ;

- sérum traitant ;
- produit de modelage (huile et crème) ;
- lait hydratant, crème raffermissante, lait autobronzant, gel drainant ;
- masques modelants à froid, crème ou gel thermo-actif, masque terreux, boue auto-chauffante, enveloppement d'algues ;
- lotion réfrigérante ;
- deux bandes Velpeau ;
- produits pré et post-épilation.

2. les produits de maquillage :

- pour le visage et le décolleté : base de teint, fonds de teint de couvrances différentes et adaptés au modèle (2 fluides et 2 compacts), correcteurs de teint (gras et secs), poudre libre, poudre de soleil, fards, gloss, rouges à lèvres (couleurs intenses et claires / harmonies chaudes et froides), crayons dermographiques, eyeliner, cosmétiques cils, faux cils (implants et franges + colle), produits correcteurs sourcils (crayons, fards, gel fixateur), kit teinture de cils noire.
- pour les mains et les pieds : base incolore, laques foncées et claires, vernis nacrés clairs et foncés, vernis pour french manucure, vernis semi permanents (un clair et un foncé).

3. les produits antiseptiques et désinfectants

4. l'outillage et les fournitures nécessaires (dont le petit matériel) suivants :

- coupelles, bol (pour préparation masque), récipient (Ø 25cm pour préparation produits corporels), ciseaux, poubelle de table, spatules crème, spatules épilation, pinces (à épiler, à ongles, à envies...), pinceaux, houppette, éponges, gants éponge, bâtonnets, limes, pied de biche, bloc ponce, polissoir, râpe à pieds, gants de protection, mouchoirs en papier, gazes (2 pochettes 40x40), quelques feuilles de film pour techniques d'enveloppement, rouleau de film étirable.

5. le linge, de couleur blanche et sans marque distinctive, nécessaire à la protection du modèle :

- paréo (jetable ou éponge)
- slip jetable
- mules (jetables ou éponge)
- protection des cheveux : bandeau, charlotte ou serviette (jetables ou éponge)
- drap de protection (90 x 200 cm)
- drap de bain
- essuie-mains

6. l'attestation concernant l'utilisation des teintures cosmétiques : l'annexe IV complétée et signée par chaque modèle doit être remise aux membres de jury au début de l'épreuve U41. Chaque candidat doit informer son modèle des risques encourus par l'utilisation des teintures cosmétiques et réaliser une touche d'essai si nécessaire, avant l'épreuve.

Aucun produit de cette liste ne sera fourni au candidat y compris dans le cas d'un oubli ou d'un incident de la responsabilité du candidat.

Chaque produit devra être identifié par un étiquetage du récipient.

L'aménagement du poste de travail devra se limiter à l'essentiel et ne pas être personnalisé par le candidat.

Toutes les directives énoncées dans ce document sont impératives.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACADEMIE DE D' AIX-MARSEILLE.

Session 2021

ANNEXE IV

BTS Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

Attestation à renseigner par le candidat et le modèle
et
à présenter le jour de l'épreuve U41 par le candidat

Centre d'examen :

Date :

CANDIDAT :

NOM Prénom :

N° du candidat :

MODELE :

NOM Prénom du modèle :

Date de naissance :

Nous certifions sur l'honneur que le test nécessaire pour les teintures de cils a été effectué et que son résultat autorise l'utilisation des produits de coloration choisis.

Signature du modèle :

Fait à

Le2021

Signature :

Signature du candidat :

Fait à

Le2021

Signature :

**BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
Session 2021**

ANNEXE VI - 1 : Page de couverture de la note de synthèse

Nom patronymique : épouse :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:

.....

E6 : Soutenance du projet – NOTE DE SYNTHÈSE

- | | | |
|--------------------------|----------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | Option A | Management |
| <input type="checkbox"/> | Option B | Formation-marques |
| <input type="checkbox"/> | Option C | Cosmétologie |

Titre de la note :

La constatation de non-conformité de la note de synthèse entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de la note de synthèse,
- dépôt de la note de synthèse au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
Session 2021**

ANNEXE VI - 2 : Page de couverture du rapport d'activités professionnelles

Nom patronymique : épouse :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance :

.....

E6 : Soutenance du projet – RAPPORT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- | | | |
|--------------------------|----------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | Option A | Management |
| <input type="checkbox"/> | Option B | Formation-marques |
| <input type="checkbox"/> | Option C | Cosmétologie |

Titre du rapport :

La constatation de non-conformité du rapport d'activités entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du rapport d'activités,
- dépôt du rapport d'activités au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie - Session 2021

ANNEXE VII - Pièces à fournir pour l'épreuve E6

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E6
Formation Initiale sous statut scolaire	Le livret de stage comportant obligatoirement : - 1 ou 2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) ; - les appréciations du (ou des) stage(s). RAPPEL : pour la session 2021, le candidat doit avoir effectué au moins 4 semaines de stage en entreprise.	2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages maximum, si nécessaire complétée par des annexes. La note de synthèse porte sur le stage de 2 ^{ème} année.
Formation sous statut d'apprenti	Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur	2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes. La note de synthèse présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.
Formation continue 1 ^{ère} formation ou reconversion	Idem formation initiale	Idem formation initiale
Formation continue Situation de perfectionnement	*Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail attestant : - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme sur des fonctions relevant du BTS MECP. *Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement. * Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision.	2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes. Ce rapport présente les activités professionnelles et détaille l'une d'elle.
Au titre de l'expérience professionnelle	Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées.	Idem formation continue situation de perfectionnement.

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.